



tél : 02 537 72 04 - fax : 02 537 84 04
secretariat@febisp.be - www.febisp.be
Cantersteen, Galerie Ravenstein, 3 bte 4 - 1000 Bruxelles
ASBL n° 472859657

Bruxelles le mercredi 4 décembre 2013,

Communiqué de presse : Sept Missions Locales sur neuf sont contraintes de fermer leurs portes pour maintenir un service de qualité aux demandeurs d'emploi

Ce mois de décembre, l'accueil de sept Missions Locales sur neuf restera fermé : aucun demandeur d'emploi bruxellois ne pourra s'y inscrire. Une décision temporaire mais régulièrement adoptée par les Missions Locales qui tentent, à moyens constants, de répondre à l'afflux grandissant de demandeurs d'emploi, tout en maintenant un service de qualité.

Une situation devenue intenable à la fois pour les usagers et pour les travailleurs

Arrivées à saturation, la plupart des Missions Locales ont décidé de suspendre les inscriptions tout en maintenant l'accompagnement du public déjà inscrit. Une pratique qu'elles ont été forcées de mettre en place afin de leur permettre de faire face à une situation devenue ingérable. Une pratique qui n'est en rien une solution et que les Missions Locales ne veulent en aucun cas voir devenir la norme.

Toujours plus de personnes à accompagner et des moyens qui restent insuffisants

Avec le renforcement des politiques d'activation, les demandeurs d'emploi ont été de plus en plus nombreux à se presser aux portes des Missions Locales. Ces dernières ont d'abord essayé de répondre à l'ensemble des demandes ; ce qui a amené les conseillers emploi de certaines Missions Locales à traiter jusqu'à 500 dossiers par an. Les Missions Locales sont nombreuses à avoir également réorganisé leurs services afin d'augmenter au maximum leurs capacités par la mise en place d'un accueil de première ligne ou de séances d'informations collectives par exemple. Malgré cela, certaines Missions Locales ne peuvent démarrer l'accompagnement individuel qu'entre six semaines et trois mois après l'inscription de la personne. Ce délai est beaucoup trop long pour des travailleurs sans emploi de plus en plus pressés par les organismes publics et en demande de solutions aux effets rapides. C'est prendre le risque de les perdre et de ne pas démarrer l'accompagnement dont ils ont besoin.

La FeBISP et les Missions Locales lancent un nouvel appel aux politiques afin qu'ils adaptent le budget à la hauteur de leurs objectifs

Il y a cinq ans, une nouvelle Ordonnance relative au soutien des Missions Locales pour l'emploi et des « Lokale Werkwinkels » était votée. L'élaboration des Arrêtés d'application de l'Ordonnance est toujours en cours. Dans ce cadre, les revendications de la FeBISP et des Missions Locales correspondent à la volonté d'offrir un accompagnement de qualité et reposent sur deux demandes principales : limiter le nombre de demandeurs d'emploi par conseiller à 150 et financer le secteur à hauteur de 13 344 776 euros¹. Une dernière proposition reprenant ces éléments a été déposée début octobre 2013. Depuis, la FeBISP et les Missions Locales attendent une réaction du Cabinet de la Ministre bruxelloise de l'Emploi, Céline Fremault.

Contact presse :

Alice Berger, Attachée communication et relations publiques
02.537.72.04 – 0497.48.05.63 – berger@febisp.be

¹ Pour rappel, les neuf Missions Locales accueillent, conseillent et informent en matière d'orientation professionnelle, d'emploi et de formation les demandeurs d'emploi peu qualifiés. Soit potentiellement plus de 65% des demandeurs d'emploi bruxellois; c'est-à-dire plus de 70 000 personnes ! Le montant demandé ne permettra de recevoir que 10% des demandeurs d'emploi bruxellois.